

## BILLS sent up by the Assembly.

ment. It is agreed to, and ordered to be engrossed, 78. The Bill read a third time, 80. Passed and ordered down to the Assembly for their concurrence to the said amendment, 81. Returned agreed to, 82. Royal Assent, 92.

- “ An Act to continue for a limited time, an Act passed in the fifty-eighth year of the reign of His Majesty, George the Third, intituled, An Act to provide for the Police of certain Boroughs and Villages.” Received by Message. Read a first time, 59. Read a second time. Referred to a Special Committee, 64. Report, without amendment, 67. Read a third time—Passed—Acquiescence of the House, signified to the Assembly, 73. Royal Assent, 91.
- “ An Act for better regulating the Common of the Seigneurie of Laprairie de la Magdeleine.” Received by Message. Read a first time. Governor's Assent that the House may proceed therein, 63. Read a second time—referred to a Special Committee, 65. Report, without amendment, 68. Read a third time, 73. Passed—Acquiescence of the House signified to the Assembly, 74. Royal Assent, 91.
- “ An Act to appropriate a certain sum of money therein-mentioned for the encouragement of Education in the District of Quebec”—Received by Message. Read a first time, 64. No further proceedings were had on this Bill.
- “ An Act to continue for a limited time therein-mentioned, and to amend an Act passed in the fifty-ninth year of the Reign of His late Majesty, King George the Third, intituled, “ An Act to impose certain duties on divers articles therein-mentioned, and to regulate, for a limited time, the Trade with the United States of America, by land or by inland Navigation, and to suspend certain Acts and Ordinances therein-mentioned.” Received by Message—Read a first time, 66. Read a second time, 70. House in Committee.—Report, without amendment, 82. Read a third time—Passed—Acquiescence of the House signified to the Assembly, 84. Royal Assent, 92.
- “ An Act to provide for the better Inspection of Flour,” Received by Message—Read a first time, 66. Read a second time—Referred to a Special Committee, 70. Report, without amendment, 76. Read a third time—Passed—Acquiescence of the House signified to the Assembly, 77. Royal Assent, 91.
- “ An Act to appropriate a certain sum of money therein-mentioned, for the relief of Insane persons and for the support of Foundlings,”—Received by Message—Read a first time, 66. Read a second time, 75. House in Committee—Report without amendment, 77. Read a third time—Passed—Acquiescence of the House signified to the Assembly, 80. Royal Assent, 92.
- “ An Act for the encouragement and relief of certain persons therein-named and others, and authorizing them to associate themselves under the name of the “ Quebec Friendly Society,” under certain Restrictions, Rules and Regulations therein-mentioned.” Received by Message. Read a first time,

## BILLS envoyés par l'Assemblée.

ment qui est adopté, et doit être grossoyé, 78. Le Bill lu une troisième fois, 80. Passé et envoyé à l'Assemblée pour qu'elle concurre à l'amendement, 81. Elle y acquiesce et le renvoie, 82. Sanction Royale, 92.

- “ Acte pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la cinquante-huitième Année du Règne de Sa Majesté George Trois, intitulé, ‘ Acte pour pourvoir à la Police de certains Bourgs et Villages.’ Reçu par Message. Lu une première fois, 59. Lu une deuxième fois, et référé à un Comité Spécial, 64. Rapport sans amendemens, 67. Lu une troisième fois. Passé. La concurrence de la Chambre communiquée à l'Assemblée, 73. Sanction Royale, 91.
- “ Acte pour mieux régler la Commune de la Seigneurie de Laprairie de la Magdeleine.” Reçu par Message. Lu une première fois. Le Gouverneur permet que la Chambre procède à sa considération, 63. Lu une deuxième fois. Référé à un Comité Spécial, 65. Rapport sans amendemens, 68. Lu une troisième fois, 73. Passé. La concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 74. Sanction Royale, 91.
- “ Acte qui approprie une certaine Somme d'Argent y mentionnée, pour l'encouragement de l'Éducation dans le District de Québec.” Reçu par Message. Lu une première fois, 64. Il n'y a pas eu d'autres procédures sur ce Bill.
- “ Acte pour continuer encore, pour un tems limité y mentionné, et pour amender un Acte passé dans la cinquante-neuvième année du règne de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, ‘ Acte pour imposer certains Droits y mentionnés, et pour régler, pour un tems limité, le Commerce avec les États-Unis de l'Amérique, par Terre ou par la Navigation Intérieure, et pour suspendre certains Actes et Ordonnances y mentionnés.’ Reçu par Message, Lu une première fois, 66. Lu une deuxième fois, 70. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 82. Lu une troisième fois. La concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 84. Sanction Royale, 92.
- “ Acte qui pourvoit à la meilleure Inspection de la Farine.” Reçu par Message. Lu une première fois, 66. Lu une deuxième fois. Référé à un Comité Spécial, 70. Rapport sans amendemens, 76. Lu une troisième fois. Passé. La concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 77. Sanction Royale, 91.
- “ Acte qui approprie une certaine Somme d'Argent y mentionnée, pour le soulagement des personnes dérangées dans leur Esprit, et pour le soutien des Enfants trouvés.” Reçu par Message. Lu une première fois, 66. Lu une deuxième fois, 75. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 77. Lu une troisième fois. Passé. La concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 80. Sanction Royale, 92.
- “ Acte pour le Soulagement et le Secours de certaines Personnes y nommées, et d'autres, et qui les autorise à s'associer sous le nom de la ‘ Société Amicale de Québec,’ sujettes aux restrictions, règles et réglemens y contenus.” Reçu par Message. Lu une première fois, 66. Lu une deuxième fois,